



Pôle ressources
Service juridique

**Signature de l'avenant n°3 au marché n°2023FCS04
« FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON
FROIDE DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET LE
CENTRE DE LOISIRS DE LA VILLE DE LA TRONCHE »**

Le maire de la Ville de La Tronche,

Pages :
1/1

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Pièce jointe :
Avenant n°3

Vu la délibération en date du 20 mars 2026 portant délégations données au maire au titre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Télétransmis en
préfecture le :

Vu le marché n°2023FCS04 relatif à la fourniture et la livraison de repas par liaison froide, dans les restaurants scolaires et le centre de loisirs de la commune de La Tronche, notifié le 06/07/2023 à l'entreprise SAS API RESTAURATION,

Vu le projet d'avenant n°3,

Considérant que le Maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser par avenant la modification de l'indice de révision des prix suite à l'arrêt de la série n° 01763782 – Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France – Nomenclature Coicop : 11.1 - Services de restauration publié par l'INSEE et par conséquent la modification de la rédaction de l'article 3.2 « Modalités de variation des prix » du CCAP ;

Décide

Article 1 : de signer l'avenant n°3 au marché « Fourniture et livraison de repas par liaison froide, dans les restaurants scolaires et le centre de loisirs de la commune de La Tronche » relatif à la modification de l'indice de révision des prix avec l'entreprise **SAS API RESTAURATION, 384 rue du Général de Gaulle, 59 370 MONS EN BAROEUL**

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler

